

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024181

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 18/11/2024

Objet : **CESSION A TITRE ONEREUX DU CHASSIS CABINE DU VSAV DU CIS CARBONNE ACCIDENTE AUPRES DE L ASSURANCE MMA**

Nature : **Délibérations**

Matière : **Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public**

Date de télétransmission : 27/11/2024 Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : 2024-181 Cession titre on_reuxch_ssis-cabine VSAV CIS Carbonne.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20241118-2024181-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 27/11/2024

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	5
Représentés :	0
Excusés :	0
QUORUM	3

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, au jour du dix-huit novembre à quatorze heures et trente minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 12 novembre 2024.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Étaient excusés :

OBJET : Cession, à titre onéreux, du châssis-cabine du VSAV du CIS de Carbonne accidenté (immatriculation GH-503-NQ), auprès de l'assurance MMA

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1424-29 et L 1424-30;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu le code de l'environnement notamment les articles L541-1 et L 541-1-1;

Vu le code de la route notamment les articles L321 et L321-2:

Considérant que le VSAV86 du centre de secours de Carbonne, immatriculé GH-503-NQ, a été accidenté le 04 février 2023.

Considérant que le châssis-cabine de ce véhicule a été évalué par l'expert en automobile « BCA Expertise » comme « économiquement irréparable » dans son rapport en date du 22 décembre 2023 (référéncé : 99250360).

Une cession de ce châssis-cabine, à titre onéreux, auprès de l'assurance MMA (assureur du SDIS de la Haute-Garonne) est proposée :

Catégorie véhicule	Immatriculation	Marque	Prix de cession
VSAV	GH-503-NQ	Renault Master	24 000 euros TTC

Cette cession sera effective après régularisation administrative du dossier de cession.

ENTENDU le rapport de Cdt Philippe SANS,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le **27 NOV. 2024**, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

AUTORISENT la cession du châssis-cabine accidenté du VSAV du centre de secours et d'incendie de Carbonne immatriculé GH-503-NQ auprès de l'assurance MMA;

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 27 NOV. 2024, identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr
49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex